



Fécamp  
Caux Littoral Agglo

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023



## SYNTHÈSE



### BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
RECETTE MUNICIPALE DE FÉCAMP

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE  
SIÈGE: 825 ROUTE DE VALMONT - BP 97 - 76403 FÉCAMP CEDEX

# SOMMAIRE

- P3-** DISPOSITIONS GENERALES
- P6-** BUDGET GENERAL
- P9-** BUDGET ANNEXE TEOM
- P11-** BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS
- P13-** BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS D'ANGERVILLE
- P14-** BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DE THIÉTREVILLE
- P15 -** BUDGET ANNEXE EXTENSION PAHF
- P16-** BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL
- P17-** BUDGET ANNEXE TRANSPORT
- P18-** BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE "LA PISCINE"
- P21-** BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE
- P22-** BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# DISPOSITIONS GENERALES

La vie budgétaire d'une commune ou d'une intercommunalité est marquée par un cycle annuel démarrant par l'adoption d'un budget primitif, définissant les crédits budgétaires ouverts pour l'année, et s'achevant par la présentation d'un compte administratif, retraçant une fois l'exercice clos, les consommations de crédits effectives de l'année, et les résultats de clôture de l'exercice, permettant la lecture des grands équilibres financiers de la collectivité. Ces éléments et les documents qui les détaillent sont présentés chaque année au Conseil communautaire pour débat et validation.

## RAPPEL DES ELEMENTS TENANT AU CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes exécutées pour l'année 2023, par cet acte, le Président de l'intercommunalité, ordonnateur chargé de prescrire les dépenses et recettes de l'Agglomération, rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes, afin de présenter les résultats comptables de l'exercice.

## ORGANISATION DU BUDGET DE L'AGGLOMERATION

### 1. Budget Général et budgets Annexes

En application du principe de spécialité, l'Agglomération dispose de compétences, de spécialités, qui lui sont confiées par la loi ou par la volonté de ses communes membres. L'exercice de ses compétences se fait dans le cadre d'un budget général qui rassemble l'ensemble des dépenses générales de l'Agglomération. De manière spécifique, par l'effet de la loi pour certaines compétences, ou par choix afin de mieux tracer les coûts de gestion d'un équipement, d'une compétence, au-delà de la comptabilité analytique générale pouvant être mise en place, la Communauté d'Agglomération disposait en 2023 de 10 budgets annexes :

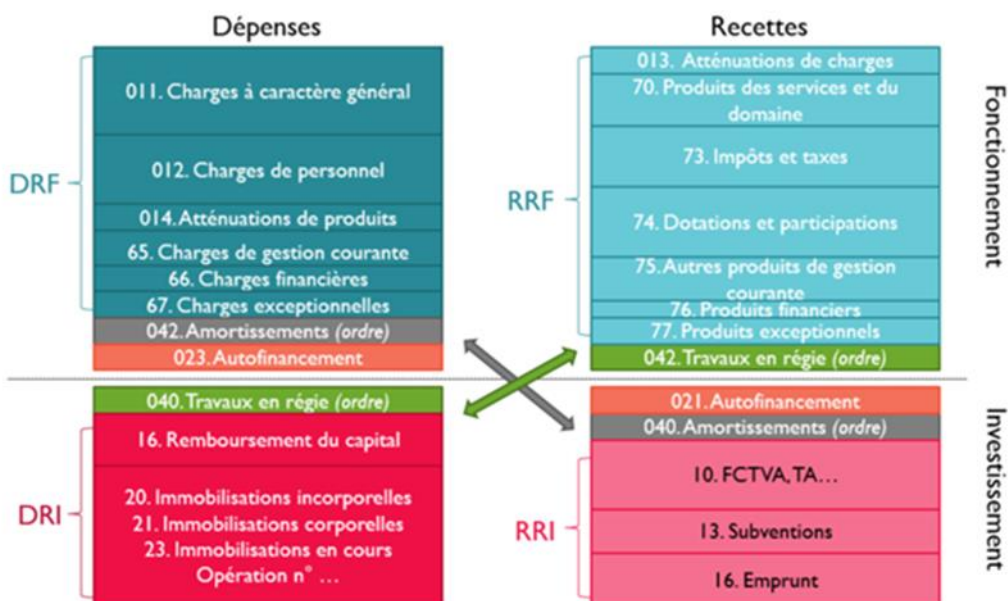
- Budget annexe TEOM
- Budget annexe Bâtiments industriels
- Budget annexe Zone d'Activités d'Angerville
- Budget annexe Zone d'Activités de Thiétreville
- Budget annexe Extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises
- Budget annexe Centre de Santé Intercommunal
- Budget annexe Transport
- Budget annexe Centre Aquatique « La Piscine »
- Budget annexe Régie Eau Potable de Fécamp
- Budget annexe Régie Assainissement collectif de Fécamp

Chacun de ces budgets retracent les éléments propres aux dépenses et recettes d'un service, équipement, zone d'activité de l'Agglomération : des éléments plus détaillés seront présentés dans la partie spécifique au contenu de chaque budget.

## 2. Eléments tenant au contenu des budgets

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement, comprend l'ensemble des dépenses afférentes au fonctionnement quotidien des services et équipements intercommunaux, liés aux services publics portés par l'Agglomération, de l'autre, la section d'investissement qui comprend les projets de travaux, d'achats, ayant vocation à préparer l'avenir, moderniser les infrastructures et équipements du territoire intercommunal.

### A. La section de fonctionnement



#### 1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les dépenses du quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. Pour l'Agglomération :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, entrées piscine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions que l'Agglomération peut percevoir.
- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel intercommunal, en charge des services publics portés par l'Agglomération au bénéfice des habitants, et agissant sur le terrain ou dans les services centraux, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, des espaces publics, des infrastructures et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services confiées à des entreprises dans le cadre de différentes compétences (traitement des déchets par exemple), les subventions versées aux associations, les contributions extérieures (Service d'incendie et de secours) ou d'adhésion à des syndicats intercommunaux et les intérêts des emprunts à payer. S'y ajoute la quote part de fiscalité perçue par l'intercommunalité, et reversée aux communes en fonction du coût des compétences et montant de fiscalité transférée vers l'Agglomération (Attributions de compensation).

L'écart éventuel entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'Agglomération à financer le cas échéant elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## **B. La section d'investissement**

### **1. Généralités**

Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses, qu'il s'agisse de travaux, achats, études liées à des projets, constructions, visant à préparer l'avenir de la collectivité, à développer ses infrastructures, ses équipements, ses moyens d'intervention. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'Agglomération à moyen ou long terme, et qui peuvent avoir pour certains un caractère pluri annuel.

Le budget d'investissement de l'Agglomération regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : trois types de recettes coexistent :

1 / **les subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Il est rappelé ici que l'intercommunalité mène une politique active de mobilisation et recherche de subventions auprès des partenaires et financeurs des collectivités (Etat, Région, Département, Europe...). Les crédits obtenus permettent de réduire le coût résiduel pour le budget intercommunal, l'emprunt à opérer, et in fine, le cout pour le contribuable intercommunal.

2 / **les emprunts réalisés auprès des établissements bancaires**, selon la durée de vie et d'amortissement / renouvellement des biens financés

3 / **une part d'auto financement** (amortissements et économies de fonctionnement)

# DONNEES PROPRES A CHAQUE BUDGET

## I BUDGET GENERAL

### ➤ Rappel des principales actions /compétences / dépenses portées par le Budget Général de l'Agglomération

Le budget général de l'Agglomération porte l'ensemble des politiques de services publics, ne faisant pas l'objet d'un budget annexe (voir ci-après) et l'ensemble des dépenses tenant au fonctionnement général de la structure (même si ces frais font l'objet d'une valorisation dans les budgets annexes pour certains pour retracer le coût complet des actions et répondre aux règles comptables).

Parmi les éléments importants peuvent être cités :

- Le service petite enfance et ses places d'accueil en crèches
- Le développement économique et touristique, le soutien à l'Office de Tourisme
- La lutte contre les inondations et les actions en matière de GEMAPI /GEPU (lutte contre les inondations et gestion pluviale)
- Les versements aux communes (reversement de fiscalité économique pour 2,2 m€ aux communes) correspondants à des reversements de fiscalité selon le mécanisme des attributions de compensation.
- Les contributions extérieures comme le SDIS (en évolution annuelle constante), les contributions aux syndicats (de bassins versants, au syndicat numérique pour le déploiement de la fibre)
- Les subventions versées aux associations
- Les frais de fonctionnement des services urbanisme / portage de repas / jeunesse / ou encore liés au plan climat, à la stratégie Territoires 100 % Energie

Une part importante est aussi consacrée à l'équilibre par le budget général du déficit des budgets annexes, qui sont pour certains, par essence, relatifs à des services publics déficitaires (piscine / transports).

Enfin le coût des services centraux et ressources, en charge du pilotage de la structure au plan administratif

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	1 983 865.44 €	13	Atténuations de charges	190 632.23 €
12	Charges de personnel	6 508 870.09 €	70	Produits des services	1 686 086.15 €
14	Atténuations de produits	3 629 347.10 €	73	Impôts et taxes	5 372 999.00 €
23	Virement à la section	- €	731	Impôts et taxes	6 250 864.82 €
65	Autres charges de gestion courante	4 160 112.93 €	74	Dotations et participations	5 550 866.24 €
66	Charges financières	84 030.90 €	75	Autres produits de gestion courante	113 140.30 €
67	Charges exceptionnelles	177.38 €	76	Produits financiers	484.00 €
68	Dotations de provision	385 000.00 €	77	Produits exceptionnels	5 400.10 €
			16	APA	13 692.01 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>16 751 403.84 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>19 184 165.55 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	1 008 036.43 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	111 165.02 €
			002R	Excédent reporté	1 231 445.89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>17 759 440.27 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 526 776.46 €</b>

➤ **Fiscalité**

La fiscalité s'est établie comme suit pour l'année 2023 :

- ✚ Cotisation Foncière des Entreprises : 26,36 %
- ✚ Taux Taxe d'Habitation : 8,39 % (taux applicable dans le cadre de la réforme aux catégories de redevables restant imposables soit les résidences secondaires)
- ✚ Taux Taxe Foncière : 2,98 %
- ✚ Taux Taxe Foncier Non Bâti : 2,17 %
- ✚ Produit de GEMAPI : 750 000 €.

➤ **Dotations de l'Etat**

Voici l'évolution des dotations de l'Agglomération cumulant la dotation globale de fonctionnement (DGF) (article 74124 ; 74126) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (article 73223)

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 905 808 €	3 806 028 €	3 751 542 €	3 737 291 €	3 522 697 €	3 515 791 €	3 686 780 €

➤ **Recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (article 7066)**

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
342 694 €	584 337 €	638 266 €	583 720 €	625 932 €	584 010 €	635 298 €

*Nb : La diminution enregistrée sur l'exercice 2020 est essentiellement liée au contexte sanitaire, avec la fermeture des crèches ayant entraîné une diminution des recettes de fréquentation.*

Il est rappelé que ces recettes ne couvrent pas, pour de nombreux services rendus, le coût supporté par la collectivité, parfois de manière importante, le budget communautaire assurant alors la couverture du différentiel, permettant un prix plus adapté aux capacités contributives de l'utilisateur, et à tous les habitants d'accéder à ces services.

➤ **Les dépenses et recettes de la section d'Investissement**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Achats et travaux	135 669.56 €	13	Subventions	259 407.16 €
16	Remboursements d'emprunts	412 367.66 €	16	Emprunts	- €
204	Subventions d'équipements versées	139 516.00 €	10	FCTVA	68 041.17 €
21	Immobilisations corporelles	746 783.02 €	1068	Exedents de fonctionnement capitalisés	- €
23	Immobilisations en cours	785 753.56 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 220 089.80 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>327 448.33 €</b>
40	Opérations d'ordres	111 165.02 €	040	operation d'ordre entre sections	1 008 036.43 €
41	Operations patrimoniales	26 697.36 €	041	Opérations d'ordres	26 697.36 €
			R001	Exédent reporté	1 774 987.12 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 357 952.18 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 137 169.24 €</b>

➤ **Les principaux investissements de l'année 2023**

Les travaux et investissements de ce budget sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement ; les plus significatifs en 2023 (réalisé et restes à réaliser) :

- Un programme GEMAPI pour : 504 k€
- Aire d'accueil des gens du voyage : 415 k€
- Amélioration des locaux personnels : 322 k€
- GEPU : 175 k€

S'y ajoutent les opérations financières (capital dette / amortissements / écritures patrimoniales)

➤ **L'état de la dette :**

- ❖ Encours du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier

2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 831 432 €	3 780 532 €	3 885 394 €	4 970 000 €	5 031 849 €	5 636 000 €

- ❖ Montant des remboursements annuels en capital / emprunts nouveaux

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
678 K€ / 0	549 K€ / 500 K€	395 K€ / 500 K€	414 K€ / 1 500 K€	440 K€ / 0 K€	396 K€ / 1 000 K€	412 K€ / 0 K€



## II BUDGET TEOM

La Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est compétente pour assurer la gestion et le financement du service public de collecte et traitement des déchets des ménagers et déchets assimilés, service public indispensable à la vie quotidienne des habitants et à la salubrité des espaces publics des communes. Ce service se décline en une chaîne globale de collecte et traitement des déchets produits par les ménages et les professionnels du territoire : ordures ménagères résiduelles et tri sélectif collectés en porte à porte ou points d'apports volontaires, mais aussi l'ensemble des flux importants collectés en déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, ferrailles, déchets ménagers spéciaux... Au global, près de 35 000 tonnes de déchets dont la Communauté d'Agglomération assure la gestion.

Le financement des coûts liés à ce service est assuré principalement par la perception auprès des usagers du services et habitants de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

De manière complémentaire à la mise en place de cette TEOM, les élus ont souhaité assurer la transparence et la lisibilité des dépenses à financer par cette recette spécifique, via la mise en place d'un budget annexe dédié au fonctionnement du service de collecte et d'élimination des déchets. Par délibération du 3 décembre 2020, le Conseil communautaire a donc validé la création d'un budget annexe Ordures Ménagères TEOM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit d'un budget annexe établi selon la nouvelle nomenclature M57 avec seule autonomie financière.

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	4 242 362.19 €	13	Atténuations de charges	118 951.75 €
12	Charges de personnel	2 243 850.29 €	70	Produits des services	1 356 001.90 €
65	Autres charges de gestion courante	10 494.63 €	73	Impôts et taxes	6 251 450.00 €
66	Charges financières	12 864.76 €	74	Dotations et participations	6 010.97 €
67	Charges exceptionnelles	13 558.33 €	75	Autres produits de gestion courante	93 725.36 €
68	Dotations en provision	96 000.00 €	77	Produits exceptionnels	13 394.81 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 619 130.20 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>7 839 534.79 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	443 761.06 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	35 915.20 €
		- €	R002	Excédent reporté	514 476.77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 062 891.26 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 389 926.76 €</b>

Après une période de déséquilibre liée à d'importantes évolutions de coûts, ce compte administratif s'inscrit aujourd'hui dans une trajectoire de retour à l'équilibre en prenant cependant en compte certaines évolutions de coût (traitement des déchets verts notamment, évolution nationale de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dite TGAP) et de nouvelles dépenses liées à la gestion des déchets fermentescibles.

Dans ce contexte le montant du taux de TEOM est resté stable à 17,30 % sur l'exercice 2023. Une attention devra être portée à l'évolution du cours des matériaux recyclés qui fluctue en fonction du contexte économique sur les exercices suivants.

➤ **Les dépenses et recettes de la section d'Investissement**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	226 283.97 €	13	Subventions	3 364.00 €
16	Remboursements d'emprunts	208 619.57 €	16	Emprunts	- €
			10	FCTVA	68 506.27 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>434 903.54 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>71 870.27 €</b>
40	Opérations d'ordres	35 915.20 €	40	Opérations d'ordre	443 761.06 €
			1	Exedent reporté	296 355.71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>470 818.74 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>811 987.04 €</b>

➤ **Les principaux investissements de l'année 2023**

- Quai de Transfert : 90 k€
- Aménagement et conteneurisation : 70 k€

➤ **L'état de la dette :**

*Nb : Création du budget annexe TEOM au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

- ❖ Encours du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier

2021	2022	2023
1 166 755 €	955 069 €	898 000 €

- ❖ Montant des remboursements annuels en capital / emprunts nouveaux

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
210 K€ / 0	245 K€ / 500 K€	190 K€ / 300 K€	173 K€ / 0 K€	230 K€ / 150 K€	204 K€ / 150K€	208 K€ / 0 k€

### III BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS

Ce budget correspond au portage par l'Agglomération :

- Des opérations de portage d'immobilier d'entreprises locatifs afin de favoriser le développement des activités et de l'emploi (Ateliers locatifs et Hotel d'entreprises Fecamp développement)
- Aux opérations de friches et bâtiments disponibles
- Au portage de l'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises (Opérations comptables de stock liées)

➤ **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	144 559.37 €	70	Produits de services	- €
23	Virement à la section	- €	75	Autres produits de gestion courante	178 582.55 €
65	Autres charges de gestion courante	31 501.61 €	77	Produits spécifiques	223 964.34 €
66	Charges financières	35 512.95 €	78	Reprise de provision	268 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €			
68	Dotations aux provisions	67 000.00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>281 573.93 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>670 546.89 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	1 351 736.87 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	874 260.65 €
D 002	Déficit reporté	594 176.30 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 227 487.10 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 544 807.54 €</b>

➤ **Les dépenses et recettes de la section d'Investissement**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	159 496.56 €	16	Emprunts	733.68 €
16	Remboursements d'emprunts	359 607.03 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>519 103.59 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>733.68 €</b>
40	Opérations d'ordres	874 260.65 €	40	Opérations d'ordre	1 351 736.87 €
			2	Excédent reporté	623 872.73 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 393 364.24 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 976 343.28 €</b>

➤ **Les principaux investissements de l'année 2023**

Les principales inscriptions concernent la constitution de provisions pour acquisition de bâtiments, dans le cadre notamment de la politique de requalification de friches menée (notamment Bâtiment Raverdy sur le Parc d'Activités des Hautes Falaises).

➤ **L'état de la dette :**

❖ Encours du capital restant dû au 31 décembre

2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 967 891 €	2 519 951 €	2 139 756 €	2 105 456 €	1 661 436 €	1 233 000 €

❖ Montant des emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023
0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €

Les budgets de zones ZA Angerville ; ZA Thiétreville ; ZA Extension PAHF, concernent des opérations d'aménagements de zones d'activités avec gestion en comptabilité lotissement / stock, les écritures réalisées correspondant intégralement à ce dispositif et à la réalisation de menus travaux. Déséquilibre en investissement constaté chaque année selon la logique prévalant à la comptabilité de stock, équilibré à terme par des ventes de terrains qui viendront combler ce déficit.

## IV BUDGET ZA ANGERVILLE

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de la zone d'activités d'Angerville la Martel, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	1 011.00 €	70	Produits de gestion	81 980.00 €
65	Autres charges	0.25 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 011.25 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>81 980.00 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	370 302.95 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	276 220.45 €
			002R	Excédent reporté	62 794.57 €
	<b>TOTAL</b>	<b>371 314.20 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>420 995.02 €</b>

### ➤ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	- €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>- €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>- €</b>
40	Opérations d'ordres	276 220.45 €	40	Opérations d'ordre	370 302.95 €
1	Déficit d'investissement reporté	370 302.95 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>646 523.40 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>370 302.95 €</b>

### ➤ L'état de la dette

**NEANT**

## V BUDGET ZA THIETREVILLE

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de la zone d'activités de Thiétreville, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	8 219.94 €	70	Produits de gestion	1.27 €
65	Autres charges	- €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 219.94 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1.27 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	411 174.91 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	419 394.85 €
			2	Excédent reporté	120 028.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>419 394.85 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>539 424.52 €</b>

### ➤ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	- €	13	Subventions	21 560.20 €
			16	Emprunts	- €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>- €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>21 560.20 €</b>
40	Opérations d'ordres	419394.85	40	Opérations d'ordre	411 174.91 €
1	Déficit d'investissement reporté	411952.91			
	<b>TOTAL</b>	<b>831 347.76 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>432 735.11 €</b>

### ➤ L'état de la dette :

❖ Encours du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
21 451 €	16 358 €	11 089 €	5 639 €	0 €	NEANT	NEANT

## VI BUDGET ZA EXTENSION PAHF

Ce budget concerne le portage par l'Agglomération des coûts liés à la réalisation de l'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises, couvert en recettes par la cession progressive des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel d'écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes.

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
		- €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>- €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>€</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	- €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	- €
					- €
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

### ➤ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	- €	13	Subventions	- €
			106	Réserves	- €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>- €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>- €</b>
40	Opérations d'ordres	0	40	Opérations d'ordre	- €
1	Déficit d'investissement reporté	0			
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

### ➤ L'état de la dette

**NEANT**

## VII BUDGET CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL

Ce budget est spécifique au fonctionnement du centre de santé intercommunal, qui dispense des consultations de médecine générale auprès de la population, comprenant en dépenses les salaires des médecins et du personnel administratif salarié, et en recettes le produit des consultations.

Pour permettre de répondre aux enjeux de santé et pallier la diminution de l'offre libérale, l'Agglomération s'est engagée depuis 2014 dans la création et développement du Centre de Santé Intercommunal salariant aujourd'hui 7 médecins (6 ETP). De manière globale le fonctionnement du centre et le volume des consultations réalisées permet de couvrir les charges salariales des praticiens, l'Agglomération conservant à sa charge la partie secrétariat administratif, locaux et frais de fonctionnement généraux.

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	155 735.45 €	13	Atténuations de charges	9 163.97 €
12	Charges de personnel	941 474.53 €	70	Produits des services	635 046.24 €
23	Virement à la section	- €	74	Dotations et participations	251 818.53 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	75	Autres produits de gestion courante	204 130.65 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 097 209.98 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 100 159.39 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	17 640.70 €	42	Opérations d'ordres (écritures entre sections)	8 333.33 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	192 130.83 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 306 981.51 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 108 492.72 €</b>

### ➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Dépenses d'équipement	161 073.10 €			
			10	FCTVA	1 849.38 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>161 073.10 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 849.38 €</b>
40	Opérations d'ordres	8 333.33 €	40	Opérations d'ordre	17 640.70 €
001	Déficit reporté	11 999.82 €	21	Virement à la section	- €
		- €			
	<b>TOTAL</b>	<b>181 406.25 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>19 490.08 €</b>

Il s'agit des écritures comptables et des dépenses d'aménagement complémentaires et de petites matériels nécessaires à l'activité médicale. Avec en plus pour cet exercice 2023, l'achat d'un terrain pour le futur projet d'immobilier de santé de l'Agglomération de Fécamp.

### ➤ L'état de la dette

**NEANT**



## VIII BUDGET TRANSPORT

L'Agglomération finance à travers ce budget ses services de transport et de mobilités actives sur son territoire (Délégation de Transports Urbains sur le périmètre de la Ville de Fecamp, Convention de délégation régionale des lignes de transport régulière et scolaire dans les communes, Participation aux frais de transport des familles, Action Handi'bus Agglo en faveur des personnes à mobilité réduite, Action en faveur des mobilités douces type application Karos et Plan vélo).

L'Agglomération fait également face à des dépenses liées à de nouveaux services pour certaines : transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite, solution de covoiturage ; à la réalisation d'études pour d'autres : élaboration de son schéma directeur vélo et mise en œuvre en 2024 des premières actions ; étude de dimensionnement du futur pôle d'échange multimodal ; d'autres enfin sont liées à l'augmentation des carburants, aux actualisations des contrats et conventions : réseau de transport urbain, lignes interurbaines et transport scolaire.

Ce budget intègre de manière globale une subvention d'équilibre annuelle du budget général de 400 à 450 k€, pour combler son déficit de fonctionnement, et tenir compte d'un prix usager bien en deca du cout réel.

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	1 162 158.71 €	13	Atténuation de charges	#REF!
12	Charges de personnel	51 847.82 €	73	Impôts et taxes	1 185 716.62 €
14	Atténuation de produits	232.97 €	74	Dotations et participations	1 646 622.34 €
65	Charges exceptionnelles	1 805 699.07 €	75	Autres produits de gestion courante	210.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 019 938.57 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 832 548.96 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	6 497.66 €	002	Excédent reporté	116 138.45 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 026 436.23 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 948 687.41 €</b>

### ➤ Dépenses et recettes de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
2	Achats et travaux	34 822.00 €	106	Réserves	10 392.24 €
16	Remboursements d'emprunts	- €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>34 822.00 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 392.24 €</b>
1	Déficit reporté	5 556.34 €	40	Opérations d'ordre	6 497.66 €
	<b>TOTAL</b>	<b>40 378.34 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>16 889.90 €</b>

### ➤ L'état de la dette :

**NEANT**

## IX BUDGET CENTRE AQUATIQUE "LA PISCINE"

Ce budget est spécifique aux coûts liés à la construction (remboursement des emprunts) et au fonctionnement du centre aquatique intercommunal.

Depuis plusieurs exercices, le fonctionnement du Centre aquatique génère un déficit annuel "stabilisé" en fonctionnement autour d'1,1 m€ auxquels s'ajoutait le remboursement de l'emprunt de construction pour 325 k€. Il s'agit ici d'une situation similaire à la situation des établissements de ce type au plan national, liée aussi à la volonté de l'Agglomération de maintenir des conditions d'accès (tarifs grand public, gratuité des scolaires) attractives. À l'heure où sont parfois questionnées l'action des intercommunalités et l'utilisation des impôts acquittés par les habitants, il faut rappeler ici l'accès gratuit apporté aux communes pour leurs écoles, ou encore les tarifs pratiqués afin de permettre l'accès du plus grand nombre.

Depuis juillet 2019, cet équipement est confronté à un sinistre nécessitant l'engagement de travaux structurels importants faisant suite à une phase préalable d'études conséquente elle aussi.

Avec d'abord la fermeture de la halle ludique (qui génère le plus de recettes), puis depuis novembre 2023 la fermeture complète de la structure.

Des dépenses restent néanmoins à supporter (personnel reclassé sur différentes missions, fonctionnement « minimal » des installations techniques pour assurer leur redémarrage).

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	557 631.04 €	13	Atténuations de charges	29 986.75 €
12	Charges de personnel	876 386.70 €	70	Produits des services	149 535.89 €
23	Charges financières	- €	74	Dotations et participations	9 987.52 €
65	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	1 772 233.42 €
66		145 329.43 €	77	Produits exceptionnels	
67		22.00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 579 369.17 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 961 743.58 €</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté	1 398 105.33 €			
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	394 234.84 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	256 576.39 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 371 709.34 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 218 319.97 €</b>

### ➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	155 014.12 €			- €
16	Remboursements d'emprunts	195 685.16 €			€
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>350 699.28 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>- €</b>
40	Opérations d'ordres	256 576.39 €	40	Opérations d'ordre	394 234.84 €
41	Opérations patrimoniales	- €			- €
001	Résultat reporté	250 504.01 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>857 779.68 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>394 234.84 €</b>

### ➤ Les principaux investissements de l'année 2023

Outre les crédits nécessaires au renouvellement des équipements, les principaux crédits votés concernent les frais d'études liés au sinistre touchant la halle ludique.

➤ **L'état de la dette :**

❖ Encours du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier

2018	2019	2020	2021	2022	2023
4 256 299 €	4 113 735 €	3 965 089 €	3 809 507 €	3 727 546 €	3 639 150 €

❖ Montant des remboursements annuels en capital / emprunts nouveaux

2018	2019	2020	2021	2022	2023*
142 K€ / 0	149 K€ / 100 K€	175 K€ / 100 K€	174 K€	189 K€ / 100 K€	195 K€ / 1 500 K€

*\*Un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale en fin d'année 2023, pour un montant de 1 500 k€, la phase de mobilisation le permettant, ce dernier ne sera encaissé que sur le budget 2024, les travaux de réhabilitation du Centre Aquatique, pour lequel il a été contracté, ne commençant que courant 2024.*

## **X BUDGETS ANNEXES "RÉGIE DE L'EAU" ET "RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT"**

Les Communautés d'Agglomération sont devenues compétentes en matière d'eau et d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi a néanmoins laissé une latitude aux intercommunalités de maintenir les syndicats gestionnaires si elles le souhaitent en offrant la possibilité d'une délégation de compétences, via l'établissement d'un conventionnement.

De fait, par délibération du 29 septembre 2020, l'Agglomération a acté de ce principe de délégation au profit des syndicats pouvant être maintenus, en ne continuant à exercer directement la compétence que sur le seul périmètre de la Ville de Fécamp.

Des conventions de délégation ont été établies conformément à la loi avec chacun des syndicats pour définir les modalités d'association, de suivi et de contrôle de l'Agglomération ainsi que les grands objectifs fixés en matière de gestion des politiques de l'eau et de l'assainissement.

Le financement de ces deux budgets (fonctionnement et investissement) est assuré par la perception des recettes appelées auprès des usagers. En fonction du programme de travaux, un recours à l'emprunt considérant le désendettement opéré sur les derniers exercices pourra être envisagé. Les principales opérations pour 2023 ont été :

### **Etudes**

- Lancement des études pour la réalisation du Schéma Directeur Eau Potable (SDEP) associé à l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).
- Réflexions pour la reprise des études relatives à la sécurisation et l'interconnexion de la distribution en eau potable depuis la ressource d'Yport.
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre sur le secteur Quai Bérigny, mise en conformité du réseau d'assainissement et renouvellement de la canalisation de refoulement du poste Bérigny, renouvellement de la canalisation d'eau potable.
- Poursuite des études sur la STEP de Fécamp pour la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23/12/2021 (diagnostic d'un bassin, protection du milieu).
- Demande de renouvellement de l'autorisation environnementale pour de la STEP de Fécamp aux autorités.

### **Travaux**

- Travaux annuels de renouvellement des canalisations et mises aux normes.
- Extension du réseau d'eau potable chemin des jardiniers (Fécamp) et chemin des Hauts-Camps (St Léonard).
- Lancement des travaux de dévoiement des conduites E&A passant sous le cimetière de Fécamp, mise en conformité et gestion des eaux pluviales (Montant du marché 2 M € TTC).
- Lancement des travaux pour la construction d'un bassin de stockage et restitution (BSR), et refonte du poste de refoulement principal du Précieux-Sang : objectif de mise en conformité du système d'assainissement en temps de pluie et de renouvellement de conduites rue du Précieux-Sang (montant des travaux : 4,5 M €).

## BUDGET REGIE EAU POTABLE

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	1 584 270.80 €	70	Produits de services	2 698 010.95 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	248 049.80 €	75	Autres produits de gestion courante	6 341.53 €
22	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	284.83 €
23	Virement à la section	- €			
65	Autres charges de gestion courante	8 042.34 €			
67	Charges exceptionnelles	6 914.50 €			
68	Dotations aux provisions	90 000.00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 937 277.44 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 704 637.31 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	182 272.22 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	95 708.43 €
			002R	Excédent reporté	877 077.27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 119 549.66 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 677 423.01 €</b>

### ➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	1 477 450.11 €	13	Subventions	119 199.00 €
			106	Réserves	421 180.99 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 477 450.11 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>540 379.99 €</b>
40	Opérations d'ordres	95 708.43 €	40	Opérations d'ordre	182 272.22 €
			1	Exedent reporté	74 468.15 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 573 158.54 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>797 120.36 €</b>

### ➤ L'état de la dette

**NEANT**

## BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### ➤ Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges courantes	1 845 148.63 €	70	Produits de services	3 211 661.89 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	211 523.80 €	74	Subvention d'exploitation	0.28 €
22	Dépenses imprévues	- €	75	Produits exceptionnels	- €
23	Virement à la section	- €	77	Produits exceptionnels	492 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 010.29 €			
66	Charges financières	11 224.88 €			
67	Charges exceptionnelles	5 334.82 €			
68	Dotations aux provisions	90 000.00 €			
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 172 242.42 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 703 662.17 €</b>
42	Opérations d'ordre - (écritures entre sec	230 536.97 €	42	Opérations d'ordre - (écritures entre sections)	152 337.98 €
			002R	Excédent reporté	681 632.33 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 402 779.39 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>4 537 632.48 €</b>

### ➤ Les dépenses et recettes de la section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2	Achats et travaux	3 416 722.19 €	2	Equipements	2 940 079.21 €
16	Remboursements d'emprunts	304 547.00 €	106	Réserves	466 181.35 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 721 269.19 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 406 260.56 €</b>
40	Opérations d'ordres	152 337.98 €	40	Opérations d'ordre	230 536.97 €
1	Déficit reporté	608 169.47 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>4 481 776.64 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 636 797.53 €</b>

### ➤ L'état de la dette

❖ Encours du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 290 650 €	2 034 531 €	1 778 412 €	1 522 292 €	1 266 173 €	1 020 592 €	1 765 000 €